

CPER 2021-2027

AVENANT N° 1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection pour le projet « IHUPERF2 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027

Entre **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Président en exercice, Monsieur Nicolas ISNARD, régulièrement habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole en date du 28 avril 2026

Et **La Fondation de Coopération Scientifique, Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection**, représentée par Le Directeur, Monsieur Pierre Edouard Fournier

Etant préalablement exposé que :

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté, par délibération IVIS-003-16650/24/BM en date du 10 octobre 2024 et la convention conclue le 5 novembre 2024, sa participation au financement de l'opération « IHUPERF-2 ».

Ce projet consiste à acquérir des équipements scientifiques (microscopie électronique et matériels associés) complémentaires de ceux présents au sein de la plateforme existante ou en remplacement de certains équipements vieillissants. Ce projet d'investissement permettra ainsi d'augmenter les capacités de la plateforme de culturomique (nouvelle étude technique du microbiote) de l'IHU-MI pour en faire la plus importante plateforme de culturomique bactérienne et virale d'Europe.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le coût du projet et la participation de la Métropole.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 2 de la convention initiale intitulé « Coût du projet et participation de la Métropole » rédigé initialement comme suit :

“Le coût total de l'ensemble du projet prévisionnel “IHUPERF” dont la Métropole est partenaire, est de 7 335 354.78€ HT réparti en plusieurs phases. La Métropole n'est cependant appelée en soutien financier que sur la phase du projet intitulée “IHUPERF-2”, aux côtés de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département des Bouches-du-Rhône.

Le coût total prévisionnel de « IHUPERF-2 » de 1 371 991 euros (HT) correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement technique :	1 371 991 €	Fonds Européens (FEDER)	626 991 €
- Microscope électronique à transmission		ETAT	150 000 €
- UV-KUB insulator/masquer à LED UV		Région Sud PACA	395 000 €
- Lyophilisateur		Département 13	100 000 €
- Incubateur à CO2		Métropole	100 000 €
- PELCO BIOWAVE PRO +			
- Système de collecte manuelle de coupes sériées			
- Cryogénéisation			
TOTAL	1 371 991 €		1 371 991 €

Le montant de la subvention ne saurait faire l'objet d'une réévaluation conduisant au dépassement de ce montant.

Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30/06/2022 date de la délibération IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier."

Est modifié comme suit :

"Le coût total de l'ensemble du projet prévisionnel "IHUPERF" dont la Métropole est partenaire, est de 7 419 352,46€ HT réparti en plusieurs phases. La Métropole n'est cependant appelée en soutien financier que sur la phase du projet intitulée "IHUPERF-2", aux côtés de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département des Bouches-du-Rhône.

Le coût total prévisionnel de « IHUPERF-2 » de 1 473 749,52 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande. La Métropole a acté sa participation à hauteur de 100 000 € **correspondant à 6,79 % de l'opération.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement technique :	1 473 749,52 €	Fonds Européens (FEDER)	626 991,00 €
- Microscope électronique à transmission		ETAT	150 000,00 €
- UV-KUB insulator/masquer à LED UV		Région Sud PACA	395 000,00 €
- Lyophilisateur		Département 13	100 000,00 €
- Incubateur à CO2		Métropole	100 000,00 €
- PELCO BIOWAVE PRO +		IHU-MI	101 758,52 €
- Système de collecte manuelle de coupes sériées			
- Cryogénéisation			
- Trieur anaérobie			
- Métaliseur			
TOTAL	1 473 749,52 €		1 473 749,52 €

Le montant de la subvention ne saurait faire l'objet d'une réévaluation conduisant au dépassement de ce montant.

Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30/06/2022 date de la délibération IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier.”

ARTICLE 3 : SPECIFICATIONS DIVERSES

Les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne pas contraient aux prescriptions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification, après signatures par les parties.

Fait à Marseille le

Pour L'IHU Méditerranée Infection

Pour la Métropole

**Le Directeur
Pierre Edouard FOURNIER**

**Le Président
Nicolas ISNARD**

Annexe I – Budget Prévisionnel IHUPERF

Coût total prévisionnel de l'opération globale « IHUPERF », estimé à 7 419 352,46 € HT.

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Objet	Montant	Origine	Montant
<u>Première Tranche</u> Plateforme de stéréoséquençage	1 536 870,00 €	Etat	300 000,00 €
		Département des Bouches-du-Rhône	100 000,00 €
<u>Deuxième tranche</u> Plateforme de culture cellulaire et Microscopie	1 473 749,52 €	Métropole Aix-Marseille Provence	100 000,00 €
		Ville de Marseille	300 000,00 €
<u>Troisième Tranche</u> Plateforme de Protéomique	1 839 316,66 €	Fonds propres	433 829,66 €
		FEDER	3 585 522,80 €
<u>Quatrième Tranche</u> Plateforme de Sérologie	1 929 416,27 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 600 000,00 €
<u>Cinquième Tranche</u> Biobanque	640 000,00 €		
Total	7 419 352,46 €	Total	7 419 352,46 €

Annexe II – Budget Prévisionnel – IHUPERF-2

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Objet	Montant	Origine	Montant
Instrument de microscopie électronique	649 998,00 €	Etat	150 000,00 €
		Département des Bouches-du-Rhône	100 000,00 €
Masqueur à LED UV	33 465,60 €	Métropole Aix-Marseille Provence	100 000,00 €
Lyophilisateurs	80 000,00 €	FEDER	626 990,66 €
Hottes à flux laminaires et incubateurs (PSM)	200 027,00 €	Autofinancement	101 758,86 €
Système de collecte de coupes sériées	23 910,00 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	395 000,00 €
Processeur de tissus à micro-onde	39 077,00 €		
Cryogénéisation	157 000,00 €		
Trieur anaérobie	265 921,92 €		
Métaliseur	24 350,00 €		
Total	1 473 749,52 €	Total	1 473 749,52 €